

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

## COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 31 octobre 2022

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 27/10/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le trente-et-un octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard RENOY</i>
Présents : 10	<b>Présents :</b> Annabelle TAIX, Yannick BOYER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Bernard RENOY, Alexandre BORRELLY, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD, Romain NOEL
Votants: 10	
Pour: 9	<b>Représentés:</b> Michel PHILIP par Régine DE LUCA
Contre: 0	<b>Excusés:</b>
Abstentions: 1	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Romain NOEL

### Objet: Demande de distraction et application du régime forestier. - DE\_2022\_037

Le Maire expose que suite à la demande de Guy Albrand pour échanger des parcelles avec la commune, il convient de régulariser les surfaces de la forêt communale par une série de distractions et d'applications du régime forestier.

Description des parcelles à distraire :

commune	section	numéro	lieu-dit	surface en ha
VENTEROL	A	927	Sous la croix	63a 57ca

Total : 63a 57ca

Description des parcelles à soumettre :

commune	section	numéro	lieu-dit	surface en ha
VENTEROL	E	64	Champ Grimaud	50a 70ca
VENTEROL	E	65	Champ Grimaud	1ha 34a 00ca
VENTEROL	E	67	Champ Grimaud	27a 90ca
VENTEROL	E	68	Champ Grimaud	15a 80 ca

Total : 2ha 28a 40ca

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la demande de distraction et d'application du régime forestier définie ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme  
Les jour, mois et an susdits

Le Maire  
Bernard RENOY

RF Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVENCE)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/11/2022 004-210402343-20221031-DE_2022_037-DE

